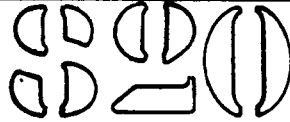


**bulletin
d'information
du bureau
confédéral**

à ce jour



5 MAI 1988

COURRIER CONFEDERAL

POLITIQUE ET ACTIONS REVENDICATIVES

Accélération des attaques contre les conditions de travail,
la médecine et l'inspection du travail..... P. 2 - 4

POLITIQUE ET ACTIONS REVENDICATIVES / Dpt. INTERNATIONAL

C.G.T. : non aux directives européennes..... P. 5 - 6

CONFLIT SNECMA

Déclaration commune : B.C. - F.T.M./C.G.T. - U.G.I.C.T./C.G.T.... P. 7

CENTRE CONFEDERAL DE LA JEUNESSE

Mépris, injustice : on se rebiffe !..... P. 8

IMMIGRATION

Campagne 1988 : droit au séjour dans l'égalité..... P. 9 - 10

COLLECTIF FORET - FILIERE BOIS

"Construire avec les régions des coopérations de lutte..... P. 11 - 12

POLITIQUE ET ACTIONS REVENDICATIVES

Rappel de stage P. 12

COMITE D'ENTREPRISE R.C.E.

De quelle revue syndicale avons nous besoin pour l'activité
des C.E..... P. 13

SECTEUR ECONOMIQUE

Cahiers "Analyses et documents économiques" n° 29..... P. 13 - 14

CENTRE CONFEDERAL DE LA JEUNESSE

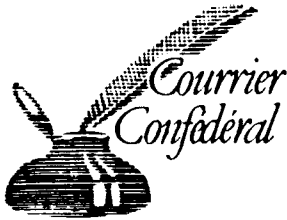
Formation syndicale en direction de la jeunesse..... P. 15

C.C.E.O.

Stage en collaboration avec l'institut du travail de Strasbourg. P. 16

INDECOSA..... P. 17 A

OPTIONS..... P. 18 B

**POLITIQUE ET ACTIONS REVENDICATIVES****ACCELERATION DES ATTAQUES
CONTRE LES CONDITIONS DE TRAVAIL, LA MEDECINE DU TRAVAIL, L'INSPECTION DU TRAVAIL****Dans le cadre de l'intégration européenne
AMPLIFICATIONS LA RIPOSTE**

Le mois de février a été l'occasion de dénoncer les projets de directives européennes, et d'agir dans les entreprises avec nos organisations syndicales, les C.E., les C.H.S.C.T.

Les différentes actions qui se sont déroulées dans les entreprises, ont permis de mettre en lumière les enjeux politiques de ces projets et les dangers qu'ils représentent pour les salariés (cf C. Confédéral N° 809).

Ces directives vont être discutées au Conseil des Ministres Européens et au Parlement.

Le capital va vite et au pas de charge.

Au delà de ces directives, six autres sont en discussion dans différentes instances et, avec elles, d'autres atteintes aux droits à la santé sont en préparation.

Après l'analyse de ces documents, deux points essentiels peuvent en être dégagés :

- a) remise en cause du rôle et de la mission des inspecteurs du travail ;
- b) remise en cause du rôle et de la mission de la médecine du travail.

*
* *
*

LES INSPECTEURS DU TRAVAIL : une pièce de plus dans le puzzle du démantèlement du Service public.

C'est au travers des directives "sécurité-machines" que ces derniers voient leurs prérogatives mises à mal.

De quoi s'agit-il ?

Directives "sécurité-machines" : outre qu'elles représentent la même argumentation que les autres projets quant au fond (Réf. à l'Acte Unique, prescriptions minimales, etc...) elles introduisent la disparition des procédures de contrôle préalable pour le matériel le plus dangereux.

Ainsi ne seraient plus possibles :

- l'homologation par le Ministère du travail ;
- le visa d'examen technique délivré par l'I.N.R.S. ;
- la procédure d'autocertification (machine et appareils autres que les plus dangereux) c'est à dire que lors de l'exposition, de la vente, de la location, la cession d'un appareil, machine, etc... le constructeur ou autre, remet au preneur une attestation certifiant que le matériel ou le produit... est conforme aux prescriptions relatives à l'hygiène, la sécurité et la protection des travailleurs.

Avec les directives, un matériel conforme aux normes (sic) sera "réputé sûr". Il pourra alors circuler librement dans la C.E.E.

.../...

Ces ensembles de mesures impliquent une remise en cause du rôle des inspecteurs du travail et du contrôle des services prévention des C.R.A.M.

Aujourd'hui, l'inspecteur du travail peut, sur mise en demeure, imposer au chef d'établissement, le contrôle par un organisme agréé de l'état de conformité des matériels et les services de prévention peuvent faire des injonctions.

Ces notions disparaissent. Le matériel, les machines, les protecteurs seront réputés conformes et sûrs s'ils respectent la norme.

Ces textes font clairement apparaître la lutte que mène le capital, le gouvernement pour vider de son contenu la mission de service public que représente l'inspection du travail et les points d'appui qu'il constitue pour la lutte.

Cette dernière n'interviendrait plus pour faire appliquer les droits des travailleurs et sanctionner les employeurs. Bien au contraire, elle servirait de points d'appui supplémentaires pour le patronat.

C'est une pièce de plus dans le puzzle du démantèlement du service public, organisé, préparé par le gouvernement.

*
* *
*

LA MEDECINE DU TRAVAIL : trois rapports sont soumis à discussion ;

- le livre blanc de la médecine du travail du B.T.P. ;
- au niveau du Conseil économique et social ;
- au niveau gouvernemental avec le rapport DUCAMIN (conseiller d'Etat).

Ces trois rapports ont un point commun :

La médecine du travail en France est trop contraignante. Elle doit fatalement se conformer, "s'harmoniser" avec celle des pays européens.

Afin d'étayer cet objectif, trois arguments essentiels sont avancés :

1°/ la bataille menée par le patronat sur "les maladies à composante professionnelle" est reprise sous une autre forme.

En effet, il faut faire accepter l'idée que les déficiences en matière de santé ont d'autres causes que les conditions de travail. (C'est ainsi qu'au C.S.P.R.P. vont être examinés les effets du tabagisme en milieu de travail sur la santé des salariés).

2°/ Notre système serait trop coûteux, trop généralisé :

"tous les travailleurs subissent au moins une fois par an une visite médicale gratuite" (souligné par nous).

3°/ Le régime français ne peut continuer à faire du "protectionnisme".

A partir de ces constatations, des attaques directes sont menées contre :

- les services inter-entreprises ;
- le tiers-temps : propositions de limiter ce dernier à certain types d'emplois, par tranches d'âge, et de redéployer à coût égal.
- moduler les visites : examen sur certains sujets après un intervalle supérieur à un an entre deux examens ;
- réduire le nombre de médecins et les remplacer par des techniciens, des spécialistes en ergonomie, accoustique, organisation du travail.

...

.../...

MOBILISER TOUTES NOS FORCES

Ils veulent aller vite dans l'application de leurs objectifs : c'est-à-dire répondre sans attendre aux impératifs de rentabilité immédiate des multinationales.

Partant de là, il leur faut faire pression sur les coûts salariaux et casser tout ce qui freine, empêche, gêne les choix du capital.

Il leur faut restructurer la société, en individualisant au maximum les statuts des salariés, afin d'obtenir que ceux-ci soient pieds et poings liés au patronat.

VITE ET FORT AVEC LA C.G.T.

DANS TOUTES LES ENTREPRISES :

- sous toutes les formes de propagande, tracts, affichettes, journaux...
- dans les débats, dans les réunions des C.E., C.H.S.C.T. ;
- avec les salariés, atelier par atelier, service par service, bureau par bureau.

DENONCONS - ALERTONS - AGISSONS

Doit monter de partout la colère des salariés contre toutes les formes d'atteinte généralisée à leur santé, à leurs conditions de travail et de vie.

AU NIVEAU DES U.D., U.L., FEDERATIONS :

L'action à engager dans tous les secteurs professionnels et interprofessionnels doit être au niveau de la gravité des mesures envisagées.

C'est un maillon qui vient s'ajouter aux attaques contre la protection sociale, la santé des salariés, les garanties collectives.

Dans cette optique, les P.M.E. constituent des cibles privilégiées du capital. D'autant qu'il restructure ses groupes en une multitude de P.M.E., avec des salariés soumis à des contrats précaires, créant ainsi les conditions d'une surexploitation éhontée.

AU NIVEAU CONFEDERAL :

Un dossier, le plus exhaustif possible, est en train d'être confectionné pour permettre aux camarades d'y puiser des arguments pour la bataille.

Ces actions se situent dans le droit fil de la campagne confédérale contre les "licenciements pour non rentabilité suffisante des salariés".

Nous engageons nos organisations :

- à impulser la lutte à tous les niveaux, sous toutes les formes ;
- à mettre en mouvement les forces nécessaires pour réduire à néant les velléités patronales ;
- à s'opposer résolument à tout ce qui contribue à aggraver les conditions de travail et exiger sans relâche, avec ténacité :
 - . le S.M.I.C. à 6 000 F. brut ;
 - . l'augmentation des salaires, la reconnaissance des qualifications ;
 - . la réduction du temps de travail, sans diminution de salaires ;
- à défendre le rôle et les moyens de l'inspection du travail et de la médecine du travail, qui devraient être mis au service des travailleurs, de leur lutte, et non entre les mains des patrons.



DEPARTEMENT 'INTERNATIONAL'
POLITIQUE ET ACTIONS REVENDICATIVES

C. G. T. : NON AUX DIRECTIVES EUROPEENNES

Sur l'hygiène, la sécurité et la santé sur le lieu de travail

La C.C.E. poursuit son processus visant à faire adopter par le CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL de la C.E.E. et par le PARLEMENT EUROPEEN les Directives sur l'hygiène, la sécurité et la santé sur les lieux de travail (voir C. Confédéraux N° 806 - 809 et dossier remis au C.C.N. de janvier).

Une nouvelle fois la C.G.T. à l'occasion de la Section des Affaires Sociales du CES/CEE et par la voix de son représentant André DUNET, a manifesté son opposition. L'essentiel de sa déclaration est reporté ci-dessous.

Nous invitons nos organisations à poursuivre l'information et la sensibilisation des travailleurs sur ces questions importantes.

**
** **
**

"... Au nom de la C.G.T., je veux d'entrée exprimer mon opposition aux propositions de directives, présentées par la Commission sur la sécurité et la santé des travailleurs sur le lieu de travail.

Leur application aurait pour effet, non pas d'améliorer la sécurité et la santé des travailleurs mais bien au contraire d'encourager l'abaissement du niveau général de leur protection... car fondamentalement, tel est bien l'objectif de ces textes, même si parfois quelques formulations peuvent faire illusion.

En effet, si les dispositions de directives entraient en application, cela aboutirait à remettre en cause, dans mon pays et sans doute dans d'autres, de nombreuses acquis qui ont nécessité de longues années de lutte.

Ces textes s'inscrivent par ailleurs en contradiction absolue avec la volonté, proclamée par le Traité de Rome et plus récemment par l'Acte Unique Européen, de garantir le progrès social en procédant à une harmonisation qui aille dans le sens du progrès !

NON AU NIVELLEMENT PAR LE BAS DES DROITS

En réalité, ce qui est proposé par la Commission Européenne aujourd'hui, c'est un nivellement par le bas des droits et de la protection des travailleurs. Il s'ajoute de plus à ce nivellement la possibilité offerte, par les textes, d'une application modulable des dispositions qu'ils contiennent.

Le "modulable" pouvant même atteindre le niveau zéro puisque toute liberté d'application -je dirai même plus précisément de non-application- est laissée aux employeurs... dès lors que les mesures minimales de protection ne seraient pas "raisonnablement applicables ou praticables" !

Cela est d'ailleurs expressément précisé dans les considérants des propositions de directives, lesquels recommandent : "d'éviter d'imposer des contraintes administratives, juridiques et financières" aux entreprises !

NON A L'EXCLUSION DES TRAVAILLEURS ET DE LEURS ORGANISATIONS

Il est par ailleurs également à noter que, si les propositions de la Commission préconisent la mise en place, au niveau européen, d'un "Comité chargé de l'adaptation des directives et de l'adoption de dispositions spécifiques pouvant les concerner", les travailleurs et leurs organisations sont exclus de ce comité !

.../...

D'autre part, il convient encore de retenir que :

- toute initiative en matière de protection est pratiquement laissée à l'appréciation des employeurs qui ont le pouvoir de "désigner parmi l'encadrement" qui bon leur semble pour s'occuper de l'organisation de la prévention des risques professionnels.
- toute consultation est également subordonnée au bon vouloir des employeurs.
- les institutions pouvant exister au niveau national en matière d'hygiène et de sécurité sont absentes des préoccupations de la Commission Européenne.

Enfin, il est à remarquer que si les projets de directives évoquent à plusieurs reprises les "travailleurs ou leurs représentants", à aucun moment ils ne font référence aux organisations syndicales représentatives.

Or, dans mon pays, nous connaissons de soi-disant représentants des travailleurs -voire même d'organisations dites syndicales- qui, pour les besoins des mauvaises causes patronales, sont directement inspirés et mis en place par les employeurs.

Je suis persuadé, à ce propos, que mon pays n'a pas l'exclusivité de telles procédures ou méthodes qui permettent aux employeurs d'avoir des partenaires dociles servant d'alibis pour l'application des mesures anti-sociales.

Ces quelques observations et appréciations d'ordre général étant faites, la nécessité ne m'apparaît nullement d'avoir à entrer davantage dans le détail des dispositions soumises à notre examen.

Je voudrais toutefois encore indiquer que le 23 février dernier, à l'appel de l'organisation syndicale que je représente ici, la C.G.T., les travailleurs français ont manifesté avec résolution leur opposition aux projets de directives européennes et leur ferme volonté de les voir purement et simplement rejetés...

Donner aujourd'hui un accord aux propositions de la commission aboutirait de fait à cautionner l'amorce d'un processus de dérégulation générale en matière de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs...

Cela conduirait également à approuver une situation qui voudrait que, au nom de la concurrence et de la compétitivité, on admette que les impératifs économiques prennent le pas sur les exigences de la protection sociale.

RESPECT DES LEGISLATIONS NATIONALES ET ALIGNEMENT PAR LE HAUT

Pour ce qui concerne la C.G.T., l'élaboration des directives européennes, en cette matière comme en d'autres, ne peut se concevoir que dans le respect et l'alignement sur les législations nationales les plus favorables, ceci afin qu'elles apportent et garantissent une amélioration réelle des législations qui, actuellement, défavorisent les salariés.

Or, telle n'est pas la voie choisie par la Commission !

Quant à formuler "l'espoir que les Etats membres de la CEE ne supprimeront pas, au vu des prescriptions minimales prévues par la directive cadre, les éventuelles dispositions plus favorables appliquées en matière de protection des travailleurs", il s'agit là d'un vœu gratuit et pieux !!

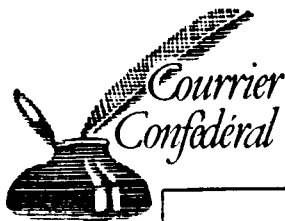
A tout moment, en effet, et au nom de la directive :

- * les notions de concurrence, de compétitivité et de coûts de production pourront être mises en avant pour justifier l'abaissement des niveaux de protection en vigueur !

En France, dans de nombreux domaines déjà, c'est au nom de "l'horizon 1992" que le gouvernement, se référant aux orientations communautaires, remet en cause de nombreux acquis sociaux... allant même jusqu'à anticiper sur les directives de la Commission de Bruxelles !

En conclusion, les propositions de directives telles que soumises à l'examen du COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL de la CEE sont, pour la C.G.T., absolument inacceptables.

Elles doivent donc être purement et simplement abandonnées".



CONFLIT SNECMA

DECLARATION COMMUNE

BUREAU CONFEDERAL DE LA CGT - FEDERATION DES TRAVAILLEURS DE LA METALLURGIE CGT
UNION GENERALE DES INGENIEURS, CADRES ET TECHNICIENS C.G.T.

Depuis 7 semaines, les salariés de la SNECMA et des filiales sont en grève pour obtenir :

- une augmentation de leurs salaires de 1 500 F. pour rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis 1982 ;
- une véritable grille des salaires reconnaissant les qualifications, la valeur professionnelle et permettant un véritable déroulement de carrière ;
- une stratégie industrielle permettant le plein développement des potentiels industriels de l'entreprise par la pleine utilisation des capacités humaines et le développement des filiales.

Depuis 7 semaines, la direction, le gouvernement, toutes les forces qui s'inscrivent dans la gestion de la crise, manœuvrent pour s'opposer aux revendications, mettre en échec une lutte de dimension exceptionnelle.

Depuis 7 semaines, la C.G.T. avec les salariés, déjoue toutes ces manœuvres, et la lutte se renforce, le mécontentement s'élargit et gagne des couches nouvelles de salariés qui l'expriment dans des formes diverses.

La détermination des ouvriers, employés, ingénieurs, cadres et techniciens de la SNECMA et des filiales est à la hauteur des enjeux que portent les revendications qui motivent leur lutte.

Pour les revendications, les 1 500 F., ils ont relevé le défi de l'austérité, de la casse, du déclin, de l'individualisation et de la précarité. C'est cela que le gouvernement et la direction ne tolèrent pas et, pour imposer leur néfaste politique, briser la résistance des travailleurs, ils n'hésitent pas à mettre en péril l'entreprise pour imposer la résignation.

Les salariés de la SNECMA, pour les revendications, ont relevé un défi. Nous devons les aider à tenir pour gagner. C'est nécessaire, c'est possible.

Le Bureau Confédéral de la C.G.T., la Fédération des travailleurs de la métallurgie, l'U.G.I.C.T. appellent l'ensemble de leurs organisations :

- à exprimer sans attendre leur solidarité active et financière aux SNECMA (*) ;
- à exiger de la direction et du gouvernement l'ouverture immédiate de négociations sur les 1 500 F. ;
- à organiser la solidarité financière pour que leur lutte se transforme en une victoire qui est, avec notre soutien, à leur portée.

Montreuil, le 27 avril 1988

(*) adresses : Direction Générale SNECMA : 4, Bld Victor - 75724 PARIS CEDEX 15

Solidarité financière : "Solidarité SNECMA CGT" - CCP 11 76 147 B PARIS

Messages de soutien et de solidarité : F.T.M./C.G.T. SNECMA - Case 433 - 93514 MONTREUIL CEDEX.

**CENTRE CONFEDERAL DE LA JEUNESSE**

**MEPRIS, INJUSTICE : ON SE REBIFFE !
LA CAMPAGNE DU C.C.J. CA CONTINUE**

38 - ISERE

La réunion avec l'U.D. a souligné l'importance d'engager un travail parmi la jeunesse, en s'appuyant sur un certain nombre d'entreprises où il y a eu des embauches de jeunes dans le cadre de contrats de solidarité jusqu'en 1983.

La deuxième cible sont les entreprises à forte concentration de précaires, notamment les contrats à durée déterminée dans lesquelles des initiatives ont déjà eu lieu. C'est le cas chez CALOR où sur 700 salariés, il y a 181 C.D.D., et suite à l'action du syndicat organisant un Bureau d'Embauche, 50 embauches définitives ont pu être obtenues.

Cette réunion exploratoire a débouché sur un certain nombre de décisions :

1. Adresser un courrier à l'ensemble des syndicats ciblés et des jeunes militants connus de l'U.D. pour réunir un C.D.J. le 6 avril 1988 ;
2. Organiser un plan de visite des syndicats. Trois entreprises sont déjà ciblées : MICHELIN, CARTER-PILLAR, R.P.I. ;
3. Le C.D.J. se fixe comme première priorité de faire s'exprimer les jeunes sur le problème du SMIC à 6 000 F. et parallèlement de reconquérir les forces syndicales en systématisant la question de l'adhésion en direction de chaque jeune contacté ;
4. Pour aider à la constitution de l'équipe du C.D.J., il est envisagé par l'U.D. d'organiser en avril une réunion décentralisée de la nouvelle équipe de jeunes dans la centrale nucléaire de CREYS-MALEVILLE ;
5. L'U.D. se fixe un objectif de 50 participants à l'initiative européenne des 11 et 12 juin 1988.

01 - AIN

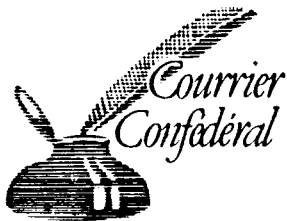
Après près de 2 ans d'existence du C.D.J., le Secrétaire de l'U.D. s'est fixé comme tâche prioritaire, dans le cadre de la préparation de son Congrès qui aura lieu en juin, la création d'une nouvelle équipe de jeunes camarades pour animer un C.D.J.

Une réunion du Bureau de l'U.D. fixera le cadre de cette mise en place, mais déjà quelques entreprises et localités peuvent être ciblées :

R.V.I. - SANTE - E.D.F. de Bourg-en-Bresse et la centrale - les P.T.T. qui ont leur congrès en avril - les CHEMINOTS de Bourg-en-Bresse et d'Ambérieux - TECHNOR - GROFILLEX - les localités de Bourg-en-Bresse, Bellegarde, Oyonnax.

Il sera proposé au bureau de l'U.D. d'aller discuter avec l'ensemble de ces syndicats pour créer l'embryon d'équipe sur la base d'une action revendicative autour des questions du S.M.I.C. et des questions de l'emploi, dans la région, en direction des jeunes.

L'objectif est de construire des bases permettant de créer le C.D.J. à l'occasion du Congrès.



IMMIGRATION

CAMPAGNE 1988 : DROIT AU SEJOUR DANS L'EGALITE

où en sommes-nous ?

Le 19 janvier 1988, la Commission nationale de l'immigration tirant les enseignements de la campagne 87 "vivre et travailler ensemble, libres, égaux en droits" qui avait recueillie 600 000 signatures et s'était conclue par le dépôt d'un mémoire au Premier ministre et au C.N.P.F., constatait que cette campagne avait permis de relancer une dynamique dans l'activité de nos organisations en direction des travailleurs immigrés.

La campagne 1988 "droit au séjour dans l'égalité" en constitue le prolongement concret, elle a pour objectif de faire franchir une nouvelle étape pour l'action syndicale au plus près des préoccupations des gens, la reconquête de nos forces et de nos positions. Elle doit se traduire par un renforcement quantitatif et qualitatif de nos collectifs immigration dans nos syndicats, unions locales, unions départementales et fédérations, donc par une activité spécifique accrue sur le terrain.

La campagne 1988 participe donc au renforcement de la contre-offensive syndicale sur nos bases de classe, de masse et démocratiques, en particulier face à la dangereuse montée le-Peniste de division et d'affaiblissement de la lutte unie du monde du travail, alimentée par le racisme et les ravages qu'il provoque.

I - Les délégués, à la 6ème Conférence nationale de l'immigration des 4 et 5 décembre 1986, ont adopté un appel (1) pour des initiatives de luttes, à partir des revendications spécifiques (titres de séjour, scolarité, culture, libertés, protection sociale, droit au logement, lutte contre le racisme, etc...). Les mémoires remis au Premier ministre et au C.N.P.F. précisent encore nos revendications les plus urgentes.

II - La mise en place de collectifs et l'élaboration de plans de travail impulsés et contrôlés par la direction syndicale en sont les éléments déterminants.

III - L'appel de la 6ème Conférence nationale de l'immigration précisait encore "créer des groupes de travail spécifiques, tenir des stages syndicaux, faire un grand effort de diffusion du journal "La tribune de l'immigration" qui concourt à renforcer la bataille pour les idées de la C.G.T., réaliser de nombreuses adhésions de travailleurs immigrés doivent être le souci de toutes les organisations de la C.G.T."

multiplions les initiatives

Il est certain que des choses ont commencé à bouger, les luttes se développent, les travailleurs immigrés y prennent part, de plus en plus nombreux. Des succès importants sont obtenus :

- Ainsi, en est-il de l'action sur les salaires, pour le SMIC à 6 000 F. comme chez CHAUSSON ou dans la construction où les travailleurs de l'entreprise SADE-PARIDRO ont obtenu après 12 jours de grève 3,5 % sur les salaires au 1er janvier (le patron accordait 1 %), que la prime de panier passe de 33 F. à 36 F. par jour, le travail en égout est ramené de 8 H à 6 H par jour, ce qui constitue une victoire remarquable pour les grévistes. Rappelons que suite à ce conflit, 43 salariés sur 51 ont adhéré à la C.G.T.
- De la lutte victorieuse des résidents dans les foyers de l'ADEF comme à Saint-Denis pour s'opposer aux augmentations abusives des loyers ou à Bobigny pour la réintégration d'un résident expulsé de sa chambre durant ses vacances au pays, et de toutes celles qui se poursuivent dans l'Essonne, à Paris et dans la Seine-Saint-Denis.

(1) Tribune de l'immigration spécial 6ème conférence - prix : 30 F.



- Mais également des résultats positifs aux élections professionnelles comme chez TALBOT-Poissy où la C.G.T. gagne... et redevient la première organisations syndicale.
- Le 21 mars, journée internationale de lutte contre le racisme, dans le Rhône, une initiative de l'Union Départementale a permis de rassembler 5 à 600 personnes de 11 H à 13 H Place Jean-Macé. Cette initiative avait été minutieusement préparée par le Bureau et la C.E. de l'U.D. : lettre aux directions de syndicats, distribution de tracts à 20 000 exemplaires dans les entreprises privées et publiques (PTT, Trésor public, EDF/GDF, municipaux, transports, métaux, construction...).

D'autre part, les plans de travail commencent à nous parvenir, ainsi la Fédération des Cheminots a adopté en Bureau fédéral un plan d'activités en direction de l'immigration, il prévoit notamment :

- de localiser les travailleurs immigrés régionalement, avec l'envoi d'un questionnaire dans les syndicats ;
- de les localiser au niveau des différents services de la SNCF, car ils font partie d'entreprises privées qui interviennent pour la pose des voies ferrées, grands travaux du T.G.V., chantier de construction, lavage des rames, de wagons, déchargement de bagages et wagons lits ;
- intervenir avec les divers syndicats et services à l'aide d'un matériel approprié ; discuter avec eux, établir des cahiers revendicatifs ; les faire agir sur leurs revendications particulières et communes à l'ensemble des travailleurs ; renforcer la C.G.T.

La fédération du Sous-sol propose de renforcer son collectif des Mineurs marocains du Nord-Pas-de-Calais, et envisage la tenue d'un stage de formation syndicale en leur direction.

D'autres fédérations préparent le leur : Métaux, Construction, etc... nous les publierons dès qu'ils nous seront parvenus.

La même démarche est en cours dans les Unions départementales, ainsi, l'U.D. de Paris met l'accent sur les diffusions de **LA TRIBUNE de l'immigration** en adressant un courrier à tous les syndicats, Unions locales et Unions professionnelles pour un abonnement et la diffusion du "Numéro spécial 6ème conférence nationale".

poursuivre nos efforts

- Communiquer au Secteur Travailleurs immigrés les plans de travail et les objectifs fixés par nos différentes organisations : Syndicats, Unions locales, Unions départementales, Fédérations.
- Faire remonter également toutes les informations concernant les réunions de collectif, décisions, luttes et succès, résultats aux élections professionnelles, renforcement de la C.G.T. et toutes les dispositions prises concernant les mesures de diffusion de **LA TRIBUNE**.
- Organiser au cours des deux prochains mois (mai et juin) des rencontres départementales favorisant le développement de l'action et de l'activité collective avec et parmi les travailleurs immigrés.

LA TRIBUNE
de l'immigration

6 frs
le numéro

Parait tous
les 2 mois

**COLLECTIF FORET - FILIERE BOIS****"CONSTRUIRE AVEC LES REGIONS DES COOPERATIONS DE LUTTE"**

Le collectif forêt filière bois (*) à travers sa contribution à un travail de réflexion collective et sa coopération avec les unions régionales poursuit un triple objectif :

1. Avoir une approche plus fine des réalités et des potentialités régionales, définir la place et le rôle des régions dans les démarches, les initiatives et les luttes pour le développement de la filière forêt-bois.
2. Examiner les coopérations à construire ou à développer entre les différentes structures de la C.G.T., des syndicats d'entreprise aux fédérations, en passant par les UL, UD, Régions, nos représentants dans les C.E.S.R. et Commissions régionales de la forêt et des produits forestiers.
3. Apporter une contribution au renforcement et au développement des luttes à l'entreprise, à leur coordination quand les conditions sont requises.

C'est sur ces bases que sont progressivement développées les coopérations du Collectif avec un certain nombre de régions comme : la PICARDIE - P.A.C.A. - AQUITAINE - avec le souci permanent d'y associer les militants des entreprises et les luttes.

Cette coopération est d'autant plus importante que les régions sont au centre de la stratégie du capital et qu'en vue de l'ouverture du marché unique européen de 1992 et dès maintenant pour la filière bois, s'opèrent des restructurations industrielles et financières qui conduisent au renforcement des capitaux étrangers, en particulier dans le secteur papetier et de la première transformation du bois. On permet ainsi aux monopoles internationaux d'accaparer à bas prix nos ressources forestières, une des seules matières premières renouvelables (le bois), de se placer sur le marché européen et plus largement sur le marché international en partant de créneaux de production dégagant des taux de profits très élevés. Cela est fait au détriment des productions françaises, des besoins du marché intérieur et de l'indépendance nationale.

VERS LA MISE EN PLACE ACCELEREE D'UNE POLITIQUE D'INTEGRATION EUROPEENNE

Déjà bien engagées précédemment avec la loi sur la décentralisation et la loi forestière de décembre 1985, les régions voient s'accélérer la mise en place de "Cellules régionales de la ressource", de "Commissions régionales de la forêt et des produits forestiers" placées sous l'autorité des préfets de région ; de "Comités régionaux pour l'exportation", ou encore l'élaboration d'études régionales prenant en compte l'ouverture du marché unique de 1992. Autant de mesures et de structures dont le contenu est fortement imprégné des orientations prises à Bruxelles et qui reçoivent le soutien du ministère de l'agriculture.

Leur application vise à remettre en cause un certain nombre d'organismes existants, ainsi que le rôle des élus locaux qui seraient ainsi désaisis de leurs droits dans la définition de la politique forestière des communes.

UNE COOPERATION AVEC LES REGIONS DE L'EST DE LA FRANCE

L'ALSACE, la LORRAINE, la FRANCE-COMTE, avec un taux de boisement de près de 40 % figurent parmi les principaux massifs forestiers de France. Alors que les structures industrielles y sont faibles, l'application d'une telle politique aboutit à ce que la valeur ajoutée du bois soit réalisée en dehors de ces régions, notamment à l'étranger, R.F.A., Belgique en particulier.

(*) Participent au Collectif forêt filière bois les fédérations : Agro-alimentaire et forestière, Bois et ameublement, FILPAC, Construction, Services-publics, Métallurgie. Les secteurs confédéraux : Economique, Cadre de vie, Organisation, International, Politique et actions revendicatives. Les syndicaux nationaux : ONF, Ministère de l'agriculture. Bernard LACOMBE, représentant le Bureau Confédéral en coordonne l'activité.

Des études sont effectuées par descabinets étrangers "spécialisés", en vue d'implanter des unités de productions (papier journal, meubles) pour le compte de sociétés multinationales. Celles-ci profitent des conditions avantageuses qui leur sont offertes : ressources abondantes et diversifiées à bas prix, structures et infrastructures existantes, traditions forestières régionales et à proximité des marchés (Allemagne, Belgique, Italie).

Lors d'une réunion récente du collectif avec les secrétaires C.G.T. de ces régions, un examen des possibilités et des moyens à mettre en oeuvre a été effectué pour que le potentiel forestier serve à l'emploi et au développement économique, social et culturel de chacune des régions.

Cette réunion, jugée utile pour tous, s'est conclue par deux décisions. La première concerne le développement de la "Cellulose de Strasbourg", et le projet d'implantation d'une unité de fabrication papier journal dans l'est de la France.

Une déclaration commune a été adoptée :

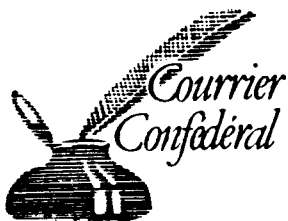
"Les instances de la C.G.T. réunies ce jour à Nancy considèrent comme essentiel pour l'emploi et l'essor des activités de la filière bois de ces régions, le maintien et le développement de la "Cellulose de Strasbourg", la consolidation de ce site par la recherche de diversifications vers la fabrication du papier.

Les potentialités dont disposent les régions de l'Alsace, de la Lorraine et de la Franche-Comté de même que la nécessité de répondre aux besoins du pays permettent et nécessitent l'implantation de nouvelles machines à papier. Cela répondrait également aux besoins de création d'emplois stables et qualifiés, d'autant qu'un emploi papetier génère au moins 4 emplois dans le secteur en amont et aval.

La C.G.T., pour sa part, exige le maintien des centres de décision en France pour la définition et la mise en oeuvre d'une politique papetière et de la filière bois d'intérêt national".

La seconde décision concerne la tenue de journées d'études inter-régionales avec la participation du collectif national et des régions, sur différents thèmes intéressant les activités inhérentes à la forêt et à la filière bois en vue de préparer des initiatives de luttes dans les entreprises des régions pour le mois de juin.

La construction d'une filière bois française en partant des potentialités régionales et des besoins de développement de leur économie notamment en matière d'emploi nécessite le développement de coopérations de lutte.



POLITIQUE ET ACTIONS REVENDICATIVES

STAGE "POLITIQUE ET ACTIONS REVENDICATIVES"
COURCELLE - 29 MAI au 11 JUIN 1988

U.D..... FEDERATION.....
Propose la candidature de :
NOM..... Prénom..... Age.....
ADRESSE.....
.....
STAGES ANTERIEURS SUIVIS : Formation syndicale générale Spécialisée juridique

Inscriptions à retourner au SECTEUR POLITIQUE ET ACTIONS REVENDICATIVES C.G.T. - 263, rue de Paris
93516 MONTREUIL CEDEX.

5/05/88



COMITE D'ENTREPRISE - R.C.E.



"DE QUELLE REVUE SYNDICALE AVONS-NOUS BESOIN
POUR L'ACTIVITE DES C.E. ?"

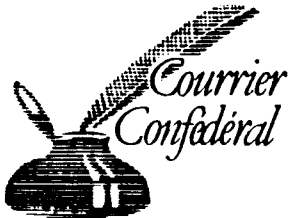
Tel est le sens de la Journée d'étude sur la "R.C.E.", organisée par la C.G.T. LE 9 JUIN 1988, à MONTREUIL et placée sous la présidence de Jeannine MAREST et Louis VIANNET, Secrétaires de la C.G.T.

TOUJOURS PLUS POUR ENRICHIR LA QUALITE DE L'ACTION SYNDICALE.

Syndicats : renseignez-vous auprès de votre fédération.

Fédérations : référez-vous au document d'explication paru dans le C. Confédéral n° 817 et :

- pensez à préparer cette journée par l'organisation d'une réunion de réflexion au niveau fédéral ;
- communiquez d'urgence, au secteur "COMITE D'ENTREPRISE" votre liste des délégués d'entreprise participant aux travaux du 9 juin.



SECTEUR ECONOMIQUE

CAHIERS "ANALYSES ET DOCUMENTS ECONOMIQUES"

LE N° 29 EST PARU

Il est possible, en plus des contingents habituellement distribués, d'assurer le service des CAHIERS aux militants et organismes qui le souhaiteraient.

Ce service, que nous avons créé pour répondre à des sollicitations qui nous sont parvenues, sera assuré en échange d'une participation aux frais, incluant les frais d'envoi.

Les conditions du service des cahiers sont ainsi établies :

- | | |
|--|--------|
| - Participation pour un numéro (dans nos bureaux)..... | 10 F. |
| - Participation du numéro (par correspondance, y compris les frais d'envoi)..... | 20 F. |
| - Participation 5 numéros -un an- (y compris les frais d'envoi)..... | 100 F. |

Toutes les demandes sont à adresser au "MATÉRIEL SYNDICAL DE LA CGT"
263, rue de Paris
93516 MONTREUIL Cédex.

Chèques à libeller à l'ordre du MATÉRIEL SYNDICAL - CCP PARIS 13301 00S

S O M M A I R E

Cahiers "Analyses et Documents Economiques" - n° 29 - février 1988

EDITORIAL.....	1	Gérard ALEZARD
PROBLEMES		
L'évolution des salaires et du pouvoir d'achat depuis 1980 dans les secteurs privé et semi-public	4	Adrien POISSON
Table ronde - formation : quels besoins ?.....	10	Lydia BROVELLI - Alain GUICHARD - Maurice WULFMAN
DOSSIER : LIVRE, TV, CINEMA, POLITIQUE ET PRATIQUES CULTURELLES		
La culture et ses enjeux.....	18	Jeannine MAREST
L'évolution des politiques culturelles de 1958 à nos jours.....	19	Géorges MOURADIAN
L'audiovisuel face à l'Europe.....	24	Claude QUEMY
Audiovisuel : réalités, conséquences et enjeux des privatisations en Europe du Sud.....	30	Pierre MUSSO - Guy PINEAU
Le 7ème Art confronté aux dures lois de l'argent..	34	Jean VOIRIN
FICHE : Industries culturelles et salariés de la culture		
Quelques éléments quantitatifs.....	39	André NARRITSENS
Droits d'auteurs et droits voisins.....	42	François PARROT
La production de livres en France.....	45	Jean MASSE
Où en est l'édition française ? (entretien).....	49	Claude COMPEYRON
Données statistiques sur l'édition en France.....	52	
Les Trois grands de l'édition.....	55	
Données sur l'imprimerie et les librairies en France.....	56	
H. KRASUCKI : la lecture.....	58	
Regard sur les pratiques culturelles.....	59	Jean MAGNIADAS
NOTES DE LECTURE.....	70	
<u>Dossier région : NORD-PAS-DE-CALAIS</u> Une vocation industrielle à affirmer.....	I à VIII	Dossier réalisé par François DUMEZ- Manoël DIAZ et une équipe de militants de la région NORD-PAS-DE-CALAIS.



CENTRE CONFEDERAL DE LA JEUNESSE

FORMATION SYNDICALE EN DIRECTION DE LA JEUNESSE

RAPPEL
STAGE
CCJ
UNE
PRIORITE

Le C.C.J. développe sa bataille pour la formation de cadres à la jeunesse. Depuis le début de l'année, ce sont plus de 50 jeunes militants de la Santé, de Paris, de la Construction, etc... qui sont passés dans les stages sous l'impulsion des C.F.J. et C.D.J. Cela a permis de structurer, de fortifier, c'est un outil nécessaire à la mobilisation des jeunes avec la C.G.T.

Ce n'est pas fini, en juin en Alsace, dans la métallurgie, en octobre dans le Nord, dans le Centre, des stages sont prévus. C'est un besoin et c'est comme l'adhésion, C'est vital.

* * *

Lors du dernier Conseil national du C.C.J., la formation syndicale était à l'ordre du jour. Aux regards des besoins et en accord avec nos décisions prises, le C.C.J. organise du :

15 MAI 1988 au 21 MAI 1988

un stage de formation syndicale qui s'adresse aux premiers responsables et aux futurs premiers responsables jeunes de nos C.D.J. et C.F.J.

Ce stage a pour objectif de former les futurs animateurs des stages départementaux et fédéraux qui auront lieu en 1988 dans le cadre de nos efforts pour développer cette politique de formation en direction de la jeunesse.

Ce stage abordera l'ensemble des problèmes de la jeunesse et de notre activité syndicale en sa direction, ainsi que les questions pédagogiques liées à la direction et à l'animation des stages.

Avec notre campagne "MEPRIS, INJUSTICE, ON SE REBIFFE" nous portons un effort pour le renforcement de la C.G.T. et la structuration des Commissions jeunes dans les entreprises, de nos CDJ et CFJ.

Ce stage sera donc un moment privilégié pour permettre à nos principaux responsables de parvenir à atteindre ces objectifs de structuration et de formation.

STAGE DE FORMATION DES RESPONSABLES JEUNES DES C.F.J. ET C.D.J.

15 - 21 MAI 1988

Centre Benoît Frachon à Courcelle

Fédération..... Union Départementale.....
Nom..... Prénom.....
Adresse..... Tél.....
Entreprise..... Responsabilité.....
Stages suivis.....

Prenez , dès maintenant, toutes les dispositions pour nous faire parvenir les candidatures de vos C.D.J., C.F.J., afin de nous permettre de préparer ce stage dans les meilleures conditions.

Inscriptions à retourner au C.C.J./C.G.T. - 263 rue de Paris - 93516 MONTREUIL CEDEX



STAGE
 EN COLLABORATION AVEC L'INSTITUT DU TRAVAIL DE STRASBOURG
 du 25 septembre au 1er octobre 1988

THEME

EUROPE : les enjeux de la bataille syndicale

OBJECTIF DU STAGE

L'Europe est une des questions cruciales à l'ordre du jour. Ce stage est à percevoir comme un élément de mise à jour, une actualisation des connaissances, un approfondissement de notre réflexion.

A QUI S'ADRESSE LE STAGE

Aux membres du C.C.N., aux membres des directions des fédérations, des unions départementales et des régions.

DEROULEMENT DU STAGE

En internat à l'Institut du Travail de Strasbourg.

Compte-tenu de la date retenue pour cette session, nous en lançons dès maintenant le recrutement et souhaitons recevoir les candidatures pour le 30 juin au plus tard.

FICHE DE CANDIDATURE

Stage en collaboration avec l'Institut du Travail de strasbourg
du 25 septembre au 1er octobre 1988

NOM..... Prénom.....

Adresse.....

Fédération, U.D., Région.....

Responsabilité dans l'organisation.....

Stages déjà suivis.....

.....

A retourner
 au CCEO
 le 30 Juin
 au plus tard



INDECOSA



BILLET

OPA braderie - Lydia BROVELLI..... 3

ACTUALITE

Consommation et crédit..... 4

BREVES..... 5

ENQUETE

Main basse sur l'eau..... 6

DITES-NOUS

Jaques FAURE, Ingénieur de travaux..... 9

REPORTAGE

Racket aux portes des villes..... 10

JURIDIQUE

Papiers : à garder ou à jeter..... 13

COURRIER

Indécosa vous répond..... 14

VIE REGIONALE

J.O. 92 : contribuables à vos poches.... 15

PAGE CENTRALE

Enquête sur les besoins des familles

* Quelles améliorations dans les consommations sont souhaitées par les familles ?

* A combien celles-ci estiment-elles le montant de leur revenu familial nécessaire à la satisfaction de leurs besoins ?

LES PREMIERS ELEMENTS D'UNE ENQUETE MENEES PAR

INDECOSA/CGT

AUPRES DE 1 000 SALARIES REpondANT A CES INTERROGATIONS ONT ETE PUBLIES DANS LE DERNIER NUMERO DE IN

ABONNEZ VOUS !



Abonnement annuel 120 F

Abonnement de soutien 200 F

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Quantité :

Nom de l'association, du syndicat ou de l'UL, ou de l'UD ou de la Fédération pour qui est passée la commande, s'il y a lieu

Joindre règlement chèque libellé à l'ordre INformation INDECOSA à retourner à Gestion Information case 432 - 93514 Montreuil Cédex

Parution bimestrielle

N° 23

EUROPE

DE L'ARGENT ET DES HOMMES

Du culte de la spéculation boursière à la location de mères porteuses, de l'intrusion publicitaire dans l'Art aux retombées meurtrières de la dette en Afrique, l'argent impose une loi toujours plus aliénante. L'année 1987, pourtant, a été son année. Krach, dette mondiale, financiarisation, actionnariat ont fait l'actualité médiatique et... d'effroyables gâchis.

L'Europe, dans ce contexte, se pose en pôle de stabilité et construit sa monnaie, l'ECU. Pour quelles raisons et à quels prix ?

Spécial-Options (n° 23) se penche sur l'argent, de "A" à "T" ; il analyse les retombées des stratégies financières des multinationales, il évalue le poids de l'épargne et de la pauvreté, il tire les leçons du conflit de la Banque de France. L'argent, la crise, les hommes : en choisissant les hommes, *Spécial-Options* investit sur l'avenir.

PARUTION : LE 15 MAI 1988

BON DE COMMANDE

BON DE COMMANDE
SPECIAL OPTIONS N° 23

BULLETIN
D'ABONNEMENT

SYNDICAT
NOM
PRENOM
UFICT
ADRESSE
CODE POSTAL VILLE

NOM, PRENOM (M., Mme, Mlle)
ADRESSE
CODE POSTAL VILLE

Désire commander exemplaires du
SPECIAL-OPTIONS.
Ci-joint la somme de F
A partir de 5 ex. x 36,25 F F

Désire s'abonner à SPECIAL-OPTIONS pour
un an, soit 4 numéros : 150 F (tarif 1988).
Par l'intermédiaire du syndicat d'entreprise :
130 F à partir de 3 abonnements pour un an,
soit 130 x 3.

A retourner à *Spécial-Options*, case 431,
93514 Montreuil Cedex, avec le règlement.

EDITO.

Maité Demons.

MONNAIE AND C°.

Renato di Rusa et Marc Troisvallets.

CE QU'ILS EN PENSENT...

Pierre Tartakowsky.

L'EUROPE ET L'ARGENT.

Jean-Christophe Le Duigou.

LES MAUVAIS COUPS DU RAPPORT
COOKE.

Jacques Atlan.

COLERE A LA BANQUE DE FRANCE.

Jean-Dominique Merchet.

MISTER DOW JONES PERD LA TETE.

Charles Demons.

LE ROI EST NU.

Jacques Fayolle.

OPA : C'EST POUR MIEUX TE
CROQUER...

Danielle Soury.

DU TRETEAU AU TROTTOIR.

Claude Quémy.

QUAND ZOLA MENAIT L'ENQUETE.

L'AFRIQUE ECRASEE.

Bernard Gerbier.

LE SYNDICALISME FACE A LA
DETTE.

Gérard Alezard.

VERS UNE MONNAIE ACTIVE.

Marie Lavigne.

QUAND THOMSON S'ENRICHIT DE
SES DEPOUILLES.

Marc Mentré.

ENTRETIEN ANONYME AVEC UN
HOMME D'ARGENT.

Pierre Tartakowsky.

SMIC : LA METHODE A SIX MILLE.

Louis Viannet.

LA STRATEGIE DU MINIMUM.

Donat Decisier.

MIEUX VAUT ETRE RICHE.

Jean-Claude Gagnat.

LA CAROTTE DANS TOUS SES
ETATS.

Guy Scat.

LES TENTATEURS NE SONT PAS LES
PAYEURS.

Pierre Caussé.

LA FUITE DU BAS DE LAINE.

Gérard Delahaye.

L'ARGENT DE LA VIEILLE.

Pierre Tartakowsky.

L'HOMME EST-IL CHAIR ?

Joël Biard.

CONCLUSIONS.

Alain Obadia.